

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 mai 2004
(convocation du 17 mai 2004)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Mai Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. REBIERE André
Mme EYSSAUTIER à M. GUICHARD Max (jusqu'à 10 H 35)
M. LABISTE Bernard à M. LAMAISON Serge
M. PUJOL Patrick à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme CHARBIT-BONNATERRE Myriam à M. BELIN Bernard
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DANE Michel à M. HURMIC Pierre
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier

M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. GUILLEMOTEAU à Mme DUMONT (jusqu'à 10 h 15)
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHaire Pierre à M. QUANCARD Joël
M. MAMERE Noël à Mme NOEL Marie-Claude
M. MERCHERZ Jean à Mme WALRYCK Anne
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. POIGNONEC Michel à Mme PUJO Colette
M. SIMON Patrick à M. PONS Henri (à partir de 10 H 00)
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT (jusqu'à 10 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Contrat de Ville 2000- 2006 - Convention territoriale du Bouscat - Approbation -
Décision - Autorisation -**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

En application de la convention – cadre du contrat de ville de l'agglomération bordelaise du 15 janvier 2001, le comité de pilotage territorial du 27 janvier 2004 a validé la convention territoriale ci-annexée.

Ce document, approuvé par le Conseil municipal de la ville du Bouscat le 10 février 2004, définit les orientations du projet de développement social et urbain et détermine les conditions de sa mise en œuvre opérationnelle sur la période 2004-2006.

Ce projet, auquel la Communauté Urbaine est pleinement associée, propose quatre axes opérationnels d'intervention qui déclinent sur le territoire du Bouscat les thématiques prioritaires retenues par la convention-cadre du contrat de ville, à savoir :

1. Au titre du renouvellement urbain, la poursuite ou l'engagement d'opérations de restructuration du bâti et des espaces extérieurs dans le quartier prioritaire du Lyautey-Champ de courses.

Cet axe qui intéresse tout particulièrement les compétences communautaires est détaillé ci-après.

2. Au titre du développement économique et de l'insertion professionnelle, il est prévu de compléter l'offre commerciale sur le secteur en favorisant l'embauche des habitants du quartier, de créer une antenne de la mission locale Technowest au sein de l'espace social en projet et de mettre en œuvre diverses actions de retour à l'emploi (chantiers d'insertion, promotion des métiers d'aide à domicile, dispositifs de gardes d'enfants...).

3. Au titre de la tranquillité publique, l'accent est mis sur la coordination des différents intervenants institutionnels (éducation nationale, police, DDASS...) et associatifs grâce à la mise en place d'un Conseil intercommunal de prévention de la délinquance associant les communes du Bouscat et de Bruges.

Un poste d'adulte-relais sur le quartier a été créé en 2003 chargé de concrétiser sur le terrain ce travail de mise en réseau.

4. Au titre du développement social, qui constitue la thématique prioritaire d'intervention de cette convention, il est décidé de conduire dans une optique de lutte contre les discriminations les actions suivantes :

- En matière d'éducation, le projet communal vise à assurer une participation active des parents dans le cadre d'un partenariat institutionnel renforcé et structuré dans le contrat éducatif local (CEL), le contrat local d'accompagnement scolaire et le dispositif Ville-Vie-Vacances.
- De même, en matière d'animation culturelle et sportive, la priorité communale réside dans l'implication des habitants dans le cadre de projets d'intérêts communs, tels qu'une action de mémoire sur le quartier, le projet de création d'un festival jeunes ou encore les actions de découverte du livre initiées par la bibliothèque municipale.
- Enfin, en matière de santé, il est prévu de développer des campagnes d'information relayées par l'adulte relais et la poursuite du Forum santé.

1. LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE QUARTIER LYAUTHEY/CHAMP DE COURSES:

Situé à l'extrême nord-ouest de la commune, le quartier Lyautey /Champ de courses se présente comme un isolat urbain et social par rapport au reste du territoire communal.

Pour autant, il bénéficie d'une bonne accessibilité (avenue du Médoc, rocade, nombreuses dessertes de transport en commun) et se situe à proximité de l'hippodrome dont la réhabilitation en cours devrait permettre la création d'équipements nouveaux et son ouverture sur le quartier.

Concernant l'habitat, le quartier se caractérise par un parc de logements en collectif, de statut exclusivement locatif et social.

Ce parc est constitué par deux résidences, gérées par l'OPAC Gironde Habitat, la résidence Champ de courses (198 logements) et la résidence Lyautey (90 logements).

L'équipement du quartier est constitué de quelques commerces et services (ASSEDIC, banques, un hôtel), complétée par une grande surface située à proximité.

Pour remédier à l'isolement du quartier et à la déqualification de son image, le projet urbain sur le quartier poursuit les objectifs suivants :

- L'ouverture du quartier sur son environnement avec la réalisation de cheminements doux paysagés internes et externes en accompagnement des projets de requalification de l'avenue du Médoc et du boulevard Lyautey en cours d'étude,
- Requalification des espaces extérieurs avec le retraitement des voies de desserte et du stationnement et le réaménagement des espaces verts,
- La revalorisation du parc de logements et le développement d'une mixité sociale par l'engagement d'actions de réhabilitation des deux résidences et la création de 27 logements locatifs intermédiaires en façade de l'avenue de l'hippodrome,
- L'amélioration de l'équipement du quartier avec notamment la création d'un espace social pour accueillir les acticités associatives locales.

2. LA PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX :

Elle s'inscrit dans le cadre du contrat de ville et se traduit :

- D'une part, par la représentation de l'établissement public au sein des instances de projet,
- D'autre part, par la mise en œuvre de ses compétences de droit commun et le co-financement du projet en application de son règlement d'intervention.

2.1 Le dispositif de gestion de projet

- **Le dispositif de pilotage et de suivi :**

- Le comité de pilotage, présidé par Monsieur le Maire du Bouscat et regroupant des partenaires du contrat de ville (Etat, CUB, CRA, CG 33, CAF, FASILD, OPAC Gironde Habitat) est chargé de l'approbation de la programmation, du suivi stratégique et de l'évaluation des programmes d'actions engagées.
- Le groupe de terrain regroupe, sous la conduite du chef de projet communal, les associations impliquées sur le quartier, le Centre médico-social, le bailleur et la CAF. Il est chargé de la préparation des travaux du comité de pilotage, de la conduite des actions et de la présentation du bilan annuel d'activité.

2.2 Les modalités d'intervention de la Communauté Urbaine

En application de la délibération n°2000/1010 du 20 octobre 2000 relative aux politiques de l'habitat et de la ville, précisée par la délibération n° 2003/0674 du 19 septembre 2003 portant règlement d'intervention, la Communauté peut notamment intervenir sur le quartier selon les modalités suivantes:

- Une aide au financement des études et à l'ingénierie (études urbaines, foncières, sur parc privé, etc....),
- Des participations au financement du logement social (aide à la surcharge foncière, aide à la réhabilitation),
- Une participation au déficit d'opérations de construction/démolition,
- L'intervention sur les espaces publics,
- Une aide à la reconversion de pieds d'immeubles.

Après validation des études pré-opérationnelles par l'ensemble des partenaires, des conventions spécifiques CUB / Ville / autres partenaires détailleront sur la base de programmations précises les conditions et modalités de réalisation ou/et de financement des actions sur les quartier.

Les participations communautaires, qu'elles relèvent des crédits de droit commun ou des crédits spécifiques de la Politique de la Ville, interviennent dans la limite des enveloppes définies au PPI 2004/2008 et des crédits votés annuellement.

Aussi, et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

- **APPROUVER** la convention territoriale du Bouscat ci-annexée
- **AUTORISER** Monsieur Le Président à signer cette convention
- **DECIDER** que la Communauté Urbaine de Bordeaux sera représentée au Comité de Pilotage par son Président ou toute personne désignée par lui.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
15 JUIN 2004

M. JEAN TOUZEAU

